

INSTITUT SAINT-LOUIS

Rue Pépin, 7 5000 - NAMUR. Tél.: 081/256180 (accueil)

secretariat.secondaire@isIn.be

Namur, le 20 avril 2020

Chers Parents,

Il y a presqu'un an, nous accueillions vos enfants en humanités et il est déjà temps aujourd'hui de franchir une deuxième étape; vous informer sur les Activités Complémentaires pour la 2° année afin que vous puissiez poser un choix réfléchi et concerté avec votre enfant. Il est évident que vous attendez des réponses concernant l'organisation de fin d'année, nous ne le comprenons que trop bien. Cependant, n'ayant nous-mêmes que trop peu d'informations à ce sujet, nous ne pouvons vous éclairer actuellement. Soyez assurés que nous reviendrons vers vous dès que nous recevrons des renseignements utiles.

Avant d'aborder le sujet principal, nous voudrions vous remercier de nous lire attentivement, témoignant de votre intérêt pour le parcours scolaire de votre enfant et notre suivi. En temps normal, nous dispensons ces informations en direct lors d'une soirée durant laquelle des professeurs référents présentent les Activités Complémentaires mais les circonstances actuelles nous obligent à revoir notre communication. Dès lors, dans le cas où des interrogations devaient subsister, sachez que nous restons à votre entière disposition, ainsi que les professeurs référents. Les adresses mails utiles seront reprises dans le carnet explicatif accompagnant ce courrier.

L'Activité Complémentaire (A.C.) n'est pas une option à proprement parler, les options apparaissent en 3^{ème} année. Cependant, l'Activité Complémentaire pratiquée en 2^{ème} à raison d'une combinaison de 4 heures par semaine permet au jeune de se tester à l'une ou l'autre activité. L'enfant fait donc un choix pour UN AN. Il pourra toujours se diriger vers chacune des options proposées au deuxième degré (troisième et quatrième année).

Nous nous devons d'insister sur ces renseignements pour que votre enfant fasse le meilleur choix possible ; tenant compte de ses motivations et de ses possibilités.

Premièrement, parce qu'il devra impérativement le tenir durant toute l'année prochaine. La décision finale se doit donc d'être personnelle et libre de toute influence d'un copain ou une copine. Expliquez qu'il y a peu de chances de se trouver dans la même classe qu'un ami et ce malgré un choix identique.

La *deuxième raison* réside dans le fait que nous faisons le maximum afin que les horaires des professeurs et élèves soient définitifs dès le 1er septembre, faisant ainsi disparaitre les perturbations liées aux changements. La confection de ces horaires nécessite la coordination de plusieurs centaines de paramètres. Contrairement à ce qu'on peut penser, un changement de classe n'est donc absolument pas un acte facile car il implique des conséquences pédagogiques, organisationnelles et administratives non négligeables.

Pour clôturer le sujet, une dernière information concernant la 2^{ème} année. Comme nous l'évoquions en début de courrier, nous ne savons pas encore précisément sur quels critères et quels résultats le Conseil de Classe se fixera afin de prononcer la réussite de chaque élève. Effectivement, le passage en 2^{ème} année du secondaire est automatique mais il ne signifie pas forcément que chaque enfant est prêt à rejoindre sereinement une classe de 2 ème. Dès lors, que se passe-t-il si les résultats ne sont pas rassurants, probants?

L'élève pourrait, dans le cadre d'un PIA (Plan Individualisé d'Apprentissage) être retiré de l'Activité Complémentaire de 2ème afin de bénéficier, durant ces quatre heures, d'un accompagnement spécifique lui permettant de combler les lacunes identifiées en fin de 1ère (renforcement français, math, sciences et langue moderne). Si cela devait être le cas, vous seriez invités à vous entretenir avec la coordinatrice de 1ère de votre enfant fin juin ou début juillet, à savoir Mme Moriamé et/ou Mme Joye. Il est évident que ces éventuels entretiens n'auraient lieu que dans le respect des consignes établies par le Conseil national de sécurité et seraient donc, si nécessaire, mués en appels téléphoniques.

Afin de nous communiquer le choix d'Activité Complémentaire fait en concertation avec votre enfant, merci de compléter le formulaire en ligne se trouvant sur cette page pour le vendredi 8 mai au plus tard.

Nous vous souhaitons, Chers Parents, une bonne réflexion avec votre jeune et comme promis, restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Céline Moriamé Catherine Gillet Virginie Joye Hans Gys

Coordinatrice 1^{ère} Coordinatrice 2^{ème} Coordinatrice 1^{ère} 2^{ème} Directeur-Adjoint